

# Exposition sur le PLUi



La Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas s'est lancée dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui, début 2020, couvrira l'ensemble des 22 communes du territoire et dotera la Communauté d'un document d'urbanisme unique. Le PLUi, une fois entré en vigueur, se substituera ainsi aux documents d'urbanisme existants à l'échelle communale (plan local d'urbanisme, plan d'occupation des sols, carte communale).

## Quel projet de développement pour notre territoire demain ?

Le PLUi a été imaginé comme un outil au service de l'aménagement durable et du développement équilibré de l'ensemble du territoire communautaire. Son objectif est de traduire un projet de territoire et des ambitions que portera collectivement le Pays de Landerneau-Daoulas à l'échelle des 20 prochaines années.

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) est la clef de voûte du PLUi. Expression du projet politique porté par les élus, ce document présente les orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire pour les 20 ans à venir. C'est à partir du PADD que seront élaborées les pièces réglementaires (zonage, règlement ...) qui guideront, au quotidien, les projets économiques, d'habitat, de déplacements, de valorisation de l'environnement,...

Les orientations choisies par les élus et traduites dans le PADD s'inscrivent néanmoins dans un cadre législatif et réglementaire (loi Littoral, loi Grenelle, loi ALUR, ...) et dans une logique supra-communautaire, aujourd'hui structurée autour de multiples projets d'aménagement portés à différentes échelles, dont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Brest, document pivot pour dessiner notre PLUi.

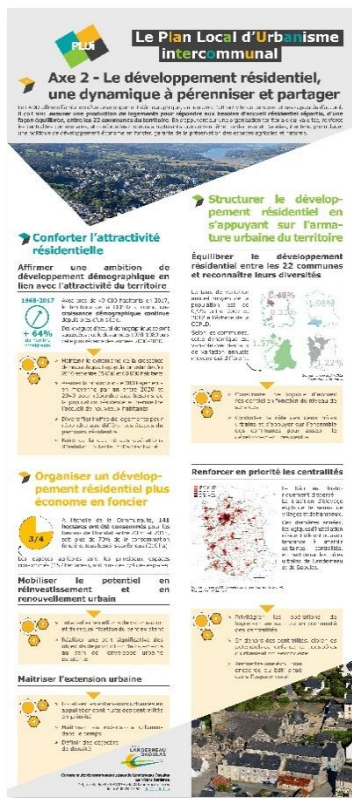
Les orientations générales du projet de PADD du futur PLUi ont été débattues dans l'ensemble des conseils municipaux (février-mars 2017) et ont été débattues par la suite en Conseil de Communauté (24 mars 2017).

Suite à cette phase de débats et pour poursuivre la démarche de concertation menée depuis 2016 des réunions publiques ont été organisées avant l'été afin d'informer et d'impliquer les habitants du territoire dans l'élaboration de ce document de planification.

**Une exposition sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) vient compléter le dispositif de concertation. Elle est mise en place sur plusieurs sites de la Communauté :**

- dans le hall de la Maison des Services Publics à **Landerneau**, siège de la Communauté de Communes (59, rue de Brest),
- **en mairie de Daoulas**,
- à la salle Pierre Abéguillé à la **Martyre**.





Elle se compose de 6 panneaux :

- 2 rappelant les objectifs, le calendrier du PLUi mais aussi le rôle du PADD et les 3 axes structurants du document ;
- et 4 panneaux exposant les principaux éléments du diagnostic et les orientations générales du PADD construites par les élus du territoire.

Cette exposition est également disponible et consultable dans chaque des mairies de la Communauté sous la forme d'un livret.



L'exposition est consultable et téléchargeable sur le site Internet de la Communauté de Communes : <http://www.pays-landerneau-daoulas.fr>

(rubriques Actualités et Urbanisme-PLUi).

Elle est l'objet de la Lettre d'Info PLUi n°2 disponible également sur les sites Internet et en mairies très prochainement.

Pour rappel, il vous est possible également de formuler des observations, des questions et des contributions, par courrier ou par courriel, à votre commune qui reste un interlocuteur privilégié mais aussi à la CCPLD :

- par courrier, à l'attention de M. Le Président - Communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas - Maison des Services Publics, 59 Rue de Brest, 29800 Landerneau précisant l'intitulé PLUi dans l'objet du courrier ;
- par courriel à l'attention de M. le Président - plui@ccpld.bzh en précisant l'intitulé PLUi dans l'objet du courriel.

Pour en savoir plus sur le projet du PLUi : <http://www.pays-landerneau-daoulas.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal/>